Le dispositif d'accompagnement suivant soutient l'étudiant·e dans la réalisation de ce travail, généralement entamé au 2e ou 3e semestre :
- la production d'un canevas de mémoire dans le cadre de la certification du module d'introduction à la recherche ;
- une information sur les différentes étapes de réalisation du mémoire (choix du sujet, direction de mémoire, orientation dans le champ des recherches en didactiques et sciences de l'éducation) ;
- un encadrement et conseil individuel par la directrice ou le directeur de mémoire.

Des indications utiles concernant les objectifs et la démarche, la préparation et les ressources à disposition, la valorisation et l'évaluation du mémoire sont disponibles dans le document cadre de la filière secondaire I.

Les exigences relatives à la mise en forme du mémoire (nombre de pages, styles, modalités de dépôt et de diffusion, etc.) sont mentionnées dans la Directive 05_08 sur les Mémoires de diplôme.

Plus d'informations sur : Portail étudiant

3 Plan de formation

3.1 Généralités

Le plan de formation se décline en fonction du nombre de disciplines d'enseignement (1, 2 ou 3 disciplines).

Planification des didactiques

Sauf aménagement personnalisé du temps de formation, les didactiques sont suivies selon un ordre planifié par la HEP. Au moment de l'inscription de son plan de formation, l'étudiant·e reçoit les indications la ou le concernant.